



Contrat de travail

Par alexisbeh

Bonjour,

J'ai signé il y a plusieurs années mon CDI avec mon entreprise actuelle;
Pour information je suis ingénieur avec un diplôme d'une école d'ingé (qui a été envoyé par mon employeur lors de la demande des documents d'embauche).

Comme je cherchais du boulot (car au chômage), j'ai donc signer mon CDI en tant que technicien, (pour pas faire d'histoire dès le démarrage):avec les avantages et les responsabilités du poste de technicien qui vont avec?

Question: Ont-ils le droit de m'embaucher en tant que technicien alors qu'il savent via mon diplôme et mon CV que j'ai le diplôme d'ingénieur ?

Sachant que sur d'autre poste qui ne sont pas similaire au mien, les diplômés ingénieurs sont embauché CADRE direct.

J'ai fait la remarque a mon N+1 lors de mon entretien annuel de cette année comme quoi j'aimerais devenir CADRE "pour le principe" afin d'être valorisé au sein de l'entreprise et surtout me dire que je n'ai pas fait ce diplôme pour rien. Il l'a noté sur le compte rendu suite à l'entretien et l'a envoyé au patron(normalement).

Du coup, ont-ils le droit (ou non) de m'embaucher en tant que technicien supérieurs ?

Dans l'attente de votre retour,

Merci d'avance,

Par janus2

Bonjour,

Voir la convention collective applicable qui peut prévoir quelque chose à ce niveau. Sinon, l'employeur peut tout à fait vous proposer un emploi en dessous de vos compétences, à vous d'accepter ou de refuser.
On peut très bien être ouvrier même en possédant un diplôme d'ingénieur...

Par alexisbeh

Ok je suis d'accord avec vous sur ce point ! Donc il a le droit si je signe, ok!

Cependant j'ai eu un reproche hier à l'oral de mon supérieur hiérarchique direct qui me dit « t'es ingénieur tu devrais savoir faire ce boulot sans avoir à te vérifier derrière ! »

« Quand on t'as eu en entretien d'embauche tu nous a dit que tu savais faire les taches que tu dois faire et définir les bonnes cadences mais finalement on doit tout vérifier .. »

Dans ma fiche de poste il y a écrit que toutes les missions que je réalise doivent être vérifier par mon n+1.

C'est un peu contradictoire finalement, non ?

Vous en pensez quoi ?